



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 28 MARS 2017

ARRÊTÉ

portant réglementation de la circulation
rue Emile Funel

N° Départ :198/2017/101/PM/JM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L511-1 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-2, R411-25, R411-26 et R411-28 ;

Vu le Code pénal, notamment l'article R610-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié en dernier lieu par l'arrêté du 5 janvier 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la totalité de la voirie de la ville ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et la sécurité publique ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers ;

arrête

Article 1 : Dans le sens traverse des Frères, faubourg Saint-Antoine les véhicules circulant rue Emile Funel bénéficient d'une priorité à droite à l'intersection du Faubourg Saint-Antoine.

Article 2 : Dans le sens faubourg Saint-Antoine - traverse des Frères, les véhicules circulant rue Emile Funel bénéficient d'une priorité à droite à l'intersection avec la traverse des Frères..

Article 3 : La signalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par des signaux réglementaires conformes au 4^{ème} visa.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions du Code pénal et du Code de la route.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- le commandant de la brigade territoriale autonome de gendarmerie de LA FARLEDE.
- le chef de poste de la police municipale de SOLLIES PONT
- le directeur des services techniques de SOLLIES PONT

Docteur André GARRON



A red circular official stamp of the Municipality of Sollies-Pont (Var) is visible. The stamp contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT-PI...' around the top and '(Var)' at the bottom. A black ink signature is written across the stamp.